

EUROLAND CORPORATE

Société anonyme

17, avenue George V

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

EUROLAND CORPORATE

Société anonyme

17, avenue George V

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société EUROLAND CORPORATE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROLAND CORPORATE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 17 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 avril 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Laure Silvestre-Siaz

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	856 646	94 401	762 245	762 458	213	0.03
	Fonds commercial (1)	1 189 102	1 189 101	1	1		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	33 926	33 926				
	Autres immobilisations corporelles	337 280	237 199	100 082	46 994	53 088	112.97
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	25		25	156 844	156 819	99.98	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	24 980		24 980	24 511	469	1.91	
Total II	2 441 959	1 554 627	887 332	990 808	103 476	10.44	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	246 000	28 500	217 500	251 100	33 600	13.38
	Autres créances	104 999		104 999	86 484	18 516	21.41
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	112 514	10 983	101 530	1	101 530	NS	
Disponibilités	1 492 796		1 492 796	1 770 563	277 767	15.69	
Charges constatées d'avance (3)	48 973		48 973	48 025	948	1.97	
Total III	2 005 283	39 483	1 965 799	2 156 172	190 373	8.83	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 447 242	1 594 110	2 853 132	3 146 981	293 849	9.34	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 634 614)	634 614		681 027		46 414	6.82
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	22 435		132 834		110 398	83.11
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	148 600		148 600			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	834 916		753 960		80 956	10.74
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	206 423		262 281		55 858	21.30
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	1 846 988		1 978 702		131 714	6.66	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques			40 000		40 000	100.00
	Provisions pour charges						
	Total III			40 000		40 000	100.00
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	62 218		108 519		46 300	42.67
	Concours bancaires courants	99		113		14	12.68
	Emprunts et dettes financières diverses	16 362		16 362			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 617		80 206		18 411	22.95
	Dettes fiscales et sociales	811 661		914 175		102 514	11.21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	17 187		8 904		8 283	93.03	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	1 006 144		1 128 279		122 135	10.82
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 853 132		3 146 981		293 849	9.34

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

990 538

1 066 061

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 202 659	50 000	2 252 659	2 483 259		230 601	9.29
Chiffre d'affaires NET	2 202 659	50 000	2 252 659	2 483 259		230 601	9.29
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			40 279	12 477		27 803	222.84
Autres produits			0			0	
Total des Produits d'exploitation (I)			2 292 938	2 495 736		202 798	8.13
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			483 202	491 410		8 208	1.67
Impôts, taxes et versements assimilés			31 125	44 134		13 009	29.48
Salaires et traitements			1 033 446	1 147 946		114 500	9.97
Charges sociales			426 601	436 143		9 543	2.19
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			20 996	14 687		6 309	42.96
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			28 500			28 500	
Dotations aux provisions							
Autres charges			160	48		113	236.53
Total des Charges d'exploitation (II)			2 024 029	2 134 368		110 339	5.17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			268 909	361 368		92 459	25.59
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

40 000

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	31 444		1 260		30 185	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	31 444		1 260		30 185	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 983				10 983	
Intérêts et charges assimilées (4)	22 926		993		21 933	NS
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	33 909		993		32 917	NS
2. Résultat financier (V-VI)	2 465		267		2 732	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	266 444		361 635		95 191	26.32
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 004		21 757		16 753	77.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 100				14 100	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	19 104		21 757		2 653	12.19
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 356		25 862		22 506	87.02
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	3 356		25 862		22 506	87.02
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	15 748		4 105		19 853	483.64
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	75 769		95 249		19 480	20.45
Total des produits (I+III+V+VII)	2 343 487		2 518 753		175 266	6.96
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 137 064		2 256 472		119 408	5.29
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	206 423		262 281		55 858	21.30

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

9 200 9 200

EUROLAND

17 avenue George V

75008 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

CABINET PIERRE ROZENBAUM

5 bis rue de Rochechouart

75009 PARIS

01.42.12.40.00

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	2
Permanence ou changement de méthodes	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	4
Etat des amortissements	5
Etat des provisions	5
Etat des échéances des créances et des dettes	6
Composition du capital social	6
Charges à payer	6
Variation des capitaux propres	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	7
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	7
Honoraires des commissaires aux comptes	7
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	8
Informations en matière de crédit bail	8
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	8
Résultats financiers des cinq derniers exercices	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Annulation des titres auto-détenus pour un montant de 156 818.90€ .

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Dans le contexte sanitaire actuel exceptionnel, marqué par l'épidémie Covid-19, Euroland Corporate a pris les mesures de prévention nécessaires pour assurer la sécurité de son personnel et protéger sa santé ; parallèlement, la Société a mis en œuvre les mesures nécessaires permettant la continuité à minima de ses services auprès de ses clients et partenaires.

Le personnel de la Société a été invité à suivre les préconisations nationales en termes de confinement, de mesures d'hygiène et de respect des gestes barrières.

Euroland Corporate assure au mieux la continuité de ses activités en ayant recours au télétravail et en utilisant massivement les moyens téléphoniques et digitaux disponibles (visioconférence, plateformes de formation et de développement logiciel, dépannage via la prise de contrôle d'ordinateur à distance, etc.).

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après :

Immobilisations incorporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à l'exception des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

intérêts d'emprunt).

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue.

Logiciels

Le coût des licences de concession des droits d'utilisation de progiciels acquis est amorti sur une durée de 12 mois selon le mode linéaire.

Site internet

Ce poste est amorti sur une durée de 3 ans.

Fonds commercial

Il correspond pour 1 158 612 € à un fonds de commerce acquis par le groupe auprès de la société Louxor Capital Market et pour 30 490 € à l'activité "futures".

La valeur d'inventaire du fonds de commerce acquis auprès de Louxor Capital Market estimation était effectuée avec une marge d'incertitude liée à la capacité du groupe Euroland à fidéliser ses clients dans le contexte d'une mobilité accrue des conseillers vendeurs et compte tenu d'une grande volatilité des marchés.

Afin de refléter correctement la réalité économique et de tenir compte des multiples contacts clientèle et opérations que l'acquisition de ce fonds permet encore de réaliser, la société a choisi de changer les modalités de calcul de la dépréciation de ce fonds de commerce.

La société a décidé d'amortir sur trois ans la valeur nette de ce fonds à partir du 1er janvier 2002.

Ce fonds commercial est à présent entièrement amorti.

Marque "Euroland Finance Market"

Cet actif incorporel correspond à la valorisation de la marque Euroland Finance. Cet actif fait l'objet d'un test de dépréciation dans le cadre des travaux de clôture de l'exercice, une expertise a été faite en 2009.

La valeur de la marque Euroland dans les comptes pour l'exercice 2019, identique à celle de 2018, s'explique par le maintien, voire l'accroissement de l'exposition médiatique de ses associés, ainsi que par sa forte présence sur Alternext.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon les modes linéaire ou dégressif appliqués à la durée de vie estimée. Les durées moyennes d'amortissement pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes

Agencements locaux : linéaire 6 à 8 ans

Agencement Télécom. : linéaire sur 5 ans

Matériel informatique : linéaire ou dégressif de 2 à 4 ans

Mobilier de bureau : linéaire sur 6 ans

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires), conformément à l'application des règles comptables relatives à l'évaluation, la définition et la comptabilisation des actifs (règlement CRC 04-06). Les amortissements et dépréciations d'actifs sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 02-10.

Evaluation des créances et dettes

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions.

Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours de fin d'exercice sont

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

portés au compte de résultat.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles en tenant compte des assurances crédit éventuellement souscrites.

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Rien à signaler

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	2 045 749		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	33 926		
Installations générales agencements aménagements divers	43 426		
Matériel de transport			70 600
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	219 984		3 270
TOTAL	297 336		73 870
Autres participations	156 844		
Prêts, autres immobilisations financières	24 511		469
TOTAL	181 355		469
TOTAL GENERAL	2 524 440		74 339

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 045 749	2 045 749
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			33 926	33 926
Installations générales agencements aménagements divers			43 426	43 426
Matériel de transport			70 600	70 600
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			223 254	223 254
TOTAL			371 206	371 206
Autres participations		156 819	25	25
Prêts, autres immobilisations financières			24 980	24 980
TOTAL		156 819	25 005	25 005
TOTAL GENERAL		156 819	2 441 959	2 441 959

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 283 289	213		1 283 503
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	33 926			33 926
Installations générales agencements aménagements divers	17 501	8 934		26 435
Matériel de transport		4 550		4 550
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	198 915	7 299		206 214
TOTAL	250 342	20 782		271 124
TOTAL GENERAL	1 533 631	20 996		1 554 627

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	213				
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 934				
Matériel de transport	4 550				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 299				
TOTAL	20 782				
TOTAL GENERAL	20 996				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	40 000			40 000	
TOTAL	40 000			40 000	

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		28 500			28 500
Autres provisions pour dépréciation		10 983			10 983
TOTAL		39 483			39 483
TOTAL GENERAL	40 000	39 483		40 000	39 483
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		28 500			
financières		10 983			
exceptionnelles			40 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	24 980	0	24 980
Clients douteux ou litigieux	34 200	34 200	
Autres créances clients	211 800	211 800	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 770	15 770	
Divers état et autres collectivités publiques	1 729	1 729	
Groupe et associés	87 500	87 500	
Charges constatées d'avance	48 973	48 973	
TOTAL	424 953	399 973	24 980

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	99	99		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	62 218	46 612	15 606	
Fournisseurs et comptes rattachés	98 617	98 617		
Personnel et comptes rattachés	470 388	470 388		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	251 221	251 221		
Impôts sur les bénéfices	1 423	1 423		
Taxe sur la valeur ajoutée	75 208	75 208		
Autres impôts taxes et assimilés	13 421	13 421		
Groupe et associés	16 362	16 362		
Autres dettes	17 187	17 187		
TOTAL	1 006 144	990 538	15 606	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	46 300			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
capital	0.2100	3 242 954		220 984	3 021 970

Montant du capital : 634 613.70€

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	99
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 744
Dettes fiscales et sociales	662 692
Autres dettes	6 000
Total	682 535

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 716 420
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	262 274
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 978 694
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 978 694
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	46 413-
Variation des primes, reserves, report a nouveau	110 398-
Autres variations	181 318-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	1 640 565
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	338 129-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	338 129-

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	8
Total	8

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

Le compte courant F&P n'est pas rémunéré, donc néant.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 12 640€ HT, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 12 640 HT
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnésEngagements reçus**Garanties affectées à un engagement**

L'emprunt BNP est garanti par l'assurance DIT à hauteur de 65K€ et 185K

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Fournisseurs s/ex ant	5 004	772000
Total	5 004	
Charges exceptionnelles		
- Amendes	3 356	672000
Total	3 356	